



**C.E.T.A.M. • Lorraine**  
Centre d'Etudes Techniques Apicoles de Moselle

Laboratoire d'analyses et d'écologie apicole

1a, rue Jean-Baptiste de la Salle • 57310 GUÉNANGE

Téléphone : 33 (0)3 82 82 68 22

<http://cetam.fr/site/> • E-mail:[info@cetam.fr](mailto:info@cetam.fr)

N° SIRET 419 714 571 00017

• Paul SCHWEITZER, Directeur, Chargé de recherches.

Guénange, le 23/07/2025

**Rapport  
d'analyses n° M 250614** LE MONDE DES ABEILLES EN GUADELOUPE  
361D Route de Caraïbe  
97139 LES ABYMES

**os références:** Miel

Analyses: Standard

**Renseignements sur l'origine du miel:**

RÉCOLTE: en juin 2025

Lieu: LES ABYMES - GUADELOUPE

Altitude (m):

**Examen organoleptique**

Structure Liquide

COULEUR: Ambré moyen

ODEUR: Puissance moyenne, végétal

SAVEUR: Complexé, fruité, acidulé, assez persistant

<b>1° PHYSICO-CHIMIE de</b>		<b>Méthodes</b>	<b>Valeurs légales et conseillées</b>
<b>Iumidité ( = E)</b>	<b>18,0%</b>	Réfractométrie	En général ≤20% (conseillé ≤ 18%) sauf miel de bruyère callune ≤23%
Hydroxy Méthyl Furfural (HMF)	7,8	Méthode Winckler	En général ≤40 mg/Kg (conseillé ≤ 15 en fin de 1ère année) sauf miels issus de régions tropicales ≤ 80 mg/Kg • Si 3 ≤ activité diastasique ≤ 8 - HMF ≤ 15 mg/Kg
<b>Conductivité électrique</b>	<b>377</b>	Méthode Commission d'Harmonisation de l'U.E.	En général ≤ 800 µS.cm <sup>-1</sup> pour les miels de nectar et ≥ 800 µS.cm <sup>-1</sup> pour les miels de miellat • En pratique nombreuses exceptions selon l'origine botanique des miels
<b>Coloration</b>	<b>50</b>	Colorimètre automatique	Pas de valeurs légales pour la couleur - valeurs conseillées pour certains miels monofloraux
<b>Acidimétrie</b>			
<b>pH initial</b>	<b>3,71</b>		Pas de valeurs légales pour le pH initial et le pH équivalent - valeurs particulières pour certains miels monofloraux
<b>pH équivalent</b>			≤ 50 mEq.Kg <sup>-1</sup>
<b>Acidité liée</b>			
<b>Lactones</b>			Pas de valeurs légales pour les lactones et l'acidité totale - valeurs particulières pour certains miels monofloraux
<b>Acidité totale</b>			

M 250614

2° Palynologie	Méthode de la Commission Internationale de Botanique apicole - Identification des grains de pollen en microscopie interférentielle
<b>Le culot de centrifugation: Assez faible</b>	
Nombre de grains de pollen:	Uniquement en analyse pollinique quantitative
<b>Signes d'adulteration: Pas de signes à l'analyse pollinique</b>	
Attention, il ne s'agit que de signes. L'absence ne signifie pas qu'il n'y a pas d'adulteration. La présence implique la recherche d'adulteration par d'autres méthodes	
<b>Amyloplastes: Ø</b>	
Les amyloplastes sont des grains d'amidon. Ils sont très rares dans le nectar mais très présents dans certains sirops.	
<b>Éléments indicateurs de miellat: Spores, asques</b>	
Levures: Rares, ça et là	<small>Le comptage des levures n'est effectué que sur demande spécifique</small>
<b>Éléments divers: Quelques fibres et particules végétales</b>	
<b>Analyse pollinique - Les pourcentages sont des données corrigées ne prenant pas en compte les pollens des espèces anémophiles ou non nectarifères</b>	
<b>Pollens dominants: ≥ 45%</b>	
Ø	
<b>Pollens d'accompagnements: ≥ 16% et &lt; 45%</b>	
Miùosa pudica 38%, melicoccus sp 29%	
<b>Pollens minoritaires: ≥ 3% et &lt; 16%</b>	
Hæmtoxylon campechianum 12%, bursera sp 5%, myrtaceæ 4%	
<b>Pollens très minoritaires ou isolés: &lt; 3%</b>	
Helianthus type, asteraceæ, gymnopodium sp, formes avortées, X...	
<b>Pollens anémophiles ou de plantes réputées non nectarifères (% en pollens totaux)</b>	
Arecaceæ...	

#### CONCLUSIONS:

Critères contrôlés conformes au Décret n° 2003- 587 du 30 juin 2003 pris pour l'application de l'article L. 214- 1 du code de la consommation en ce qui concerne le miel (\*)

(\*) La conformité n'est certifiée que pour les critères qui ont été contrôlés.

Appellation(s) proposées: Fleurs

Remarques particulières: Ø

Paul SCHWEITZER